

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Rapport annuel 2018

Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.



CONTACTS :
SIVOM de la Région de CLUSES
185, avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ cedex
sivom.cluses@wanadoo.fr
Tél : 04.50.98.43.14.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

E - POPULATION DESSERVIE

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM
5. Evolution de la saturation de l'UIOM
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire

INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels
2. Tri sélectif des emballages - compostage - prévention

COMMUNICATION

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - COMMUNICATION ORALE GENERALE

**D – MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE
TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS**

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SIVOM de la Région de CLUSES assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (35 communes – 101 926 habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SIVOM s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SIVOM de la Région de CLUSES est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi de la Région.

SIVOM de la Région de CLUSES	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

Différents Elus sont plus particulièrement en charge des problématiques « déchets » au sein du syndicat.

- Monsieur Bertrand MAURIS-DEMOURIUX : Vice-Président en charge du suivi de la gestion et de l'amélioration du site et de l'usine de traitement des déchets intercommunale située à MARIGNIER,
- Monsieur Jean-Philippe MAS : Vice-Président en charge de la recherche et de la mise en place des solutions nouvelles en termes de gestion des déchets (Recyclage) ...
- Madame Christine CHAFFARD : Vice-Présidente en charge de mener une réflexion sur la synergie des territoires des collectivités adhérentes, dans le cadre de projets relatifs notamment au traitement des déchets et qui pourraient concerner, tout ou partie, des territoires de nos adhérents.

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

- 1 Directrice Générale des Services : Mademoiselle Alexia AMIRATY,
- 1 animatrice déchets : Mademoiselle Fadila BOUCHAMA.
- 1 animateur déchets : Monsieur Nicolas TREVISAN.
- 1 technicien : Monsieur Eric GIL.

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

Principe d'adhésion au SIVOM de la Région de CLUSES durant l'année 2018				
	Nb. de communes	Compétence Collecte	Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages	Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.	8	Communauté de Communes des Montagnes du Giffre <i>(O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	1 : (M.O. C.C.M.G.)
Communauté de Communes Faucigny-Glières – C.C.F.G.	7	Communauté de Communes Faucigny-Glières <i>(collecte des OM en régie et tout le tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	4 : (M.O. C.C.F.G.)
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.	10	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	7 : (M.O. 2.C.C.A.M.)
Communauté de Communes des Quatre Rivières	10 (+ la commune de FILLINGES qui ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune)	Communauté de Communes des Quatre Rivières <i>(OM et tri sélectif en prestation de services)</i>	SIVOM de la Région de CLUSES	2 : (M.O. C.C.4.R.)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CC4R qui s'est substituée à la Commune de SAINT-JEOIRE et au SIVOM RISSE ET FORON en matière de collecte des déchets, est adhérente à notre syndicat pour 10 de ses communes membres (*), à la fois pour la sous-compétence incinération mais également pour la sous-compétence « tri sélectif ».

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres. Notre syndicat continue d'exercer sa compétence « Tri sélectif », sur le territoire des autres collectivités adhérentes, qui couvre vingt-cinq communes.

(*) FAUCIGNY, La TOUR EN FAUCIGNY, MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN DE THOLOME, SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, VILLE EN SALLAZ, VIUZ EN SALLAZ. (La commune de FILLINGES ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIDEFAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune).

E - POPULATION DESSERVIE

	2018	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incineration des déchets
Communauté de Communes Faucigny- Glières. C.C.F.G. (27 164)	AYZE	2 178	X	X
	BONNEVILLE	13 101	X	X
	BRISON	475	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	2 096	X	X
	MARIGNIER	6 641	X	X
	PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	1 137	X	X
	VOUGY	1536	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (46 764)	ARACHES	1 975	-	X
	CLUSES	17 942	-	X
	LE REPOSOIR	526	-	X
	MAGLAND	3 361	-	X
	MARNAZ	5 476	-	X
	MONT-SAXONNEX	1 695	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	443	-	X
	SCIONZIER	8 559	-	X
	SAINT-SIGISMOND	627	-	X
	THYEZ	6 160	-	
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (15 719)	FAUCIGNY	608	X	X
	LA TOUR	1 276	X	X
	<i>FILLINGES (commune non adhérente à notre syndicat)</i>	-	-	-
	MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY	1 000	X	X
	MEGEVETTE	575	X	X
	ONNION	1 287	X	X
	PEILLONNEX	1 425	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	974	X	X
	SAINT-JEOIRE	3 389	X	X
	VILLE-EN-SALLAZ	899	X	X
	VIUZ-EN-SALLAZ	4 286	X	X
	CHATILLON-SUR-CLUSES	1 310	X	X
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (12 279)	LA RIVIERE-ENVERSE	465	X	X
	MIEUSSY	2 381	X	X
	MORILLON	654	X	X
	SAMOENS	2 456	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	791	X	X
	TANINGES	3 486	X	X
	VERCHAIX	736	X	X
	Population (Nb de communes concernées)		55 162 (25)	101 926 (35)

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

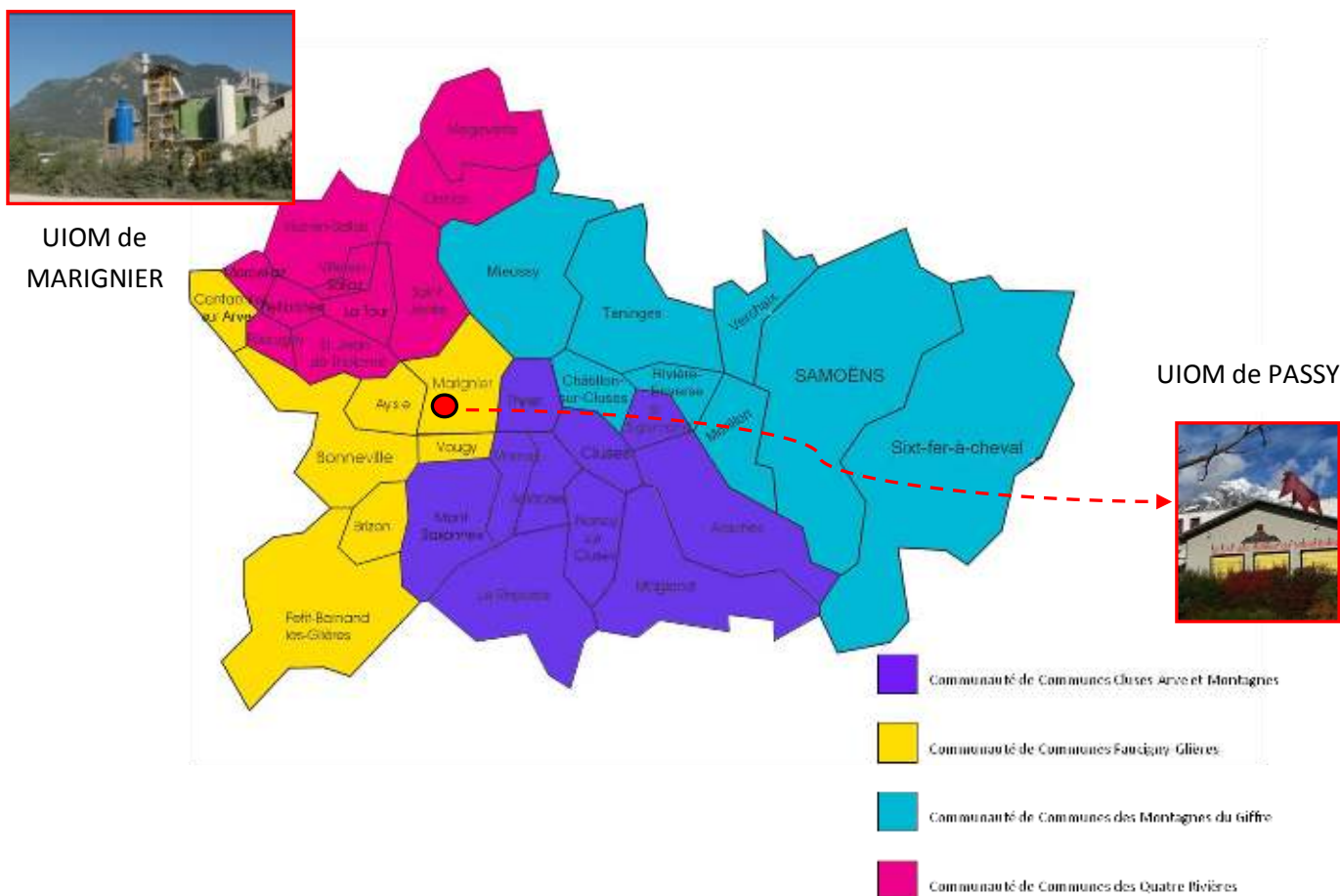
COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de communes adhérentes : C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M.

TRAITEMENT

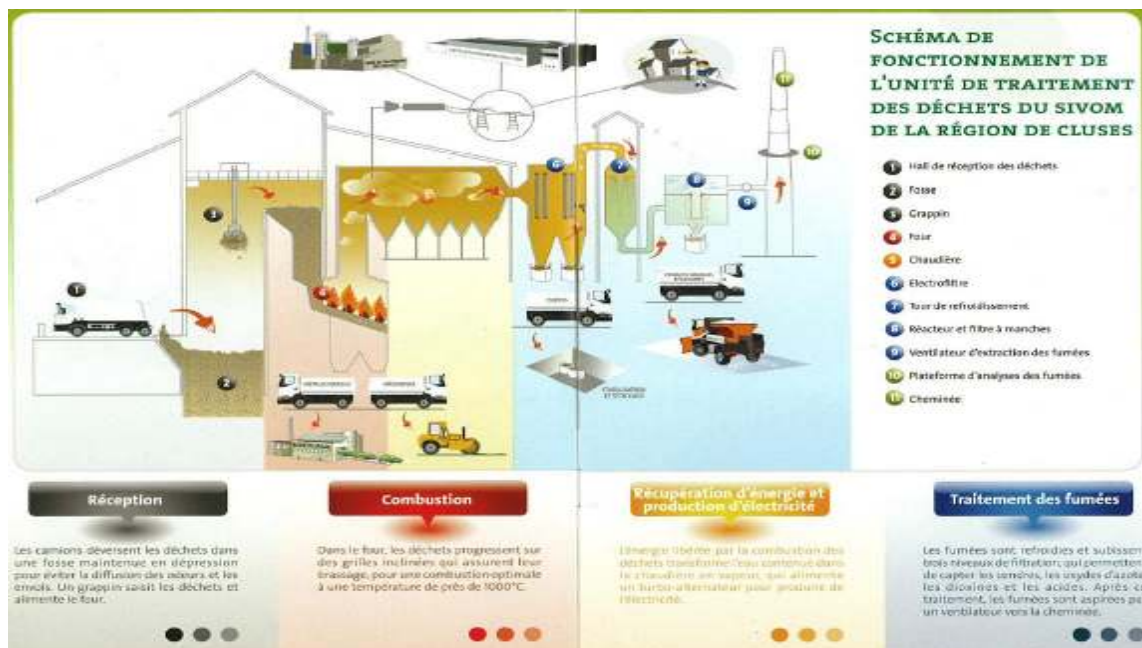
1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : **101 926** habitants et 35 communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



2- Collecte et traitement : les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UIOM de MARIGNIER, propriété du SIVOM de la Région de CLUSES. L'installation est gérée depuis le 1^{er} octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Cette prestation est assurée dans le cadre d'un marché de services de 12 ans, jusqu'au 30 septembre 2021.

3 - Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER :



- Une fosse de 1 600 m³ permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.
- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. La performance énergétique de l'installation constatée en 2017 est de 0,32.
- Le système de traitement des fumées :
 - Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
 - Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
 - Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furanes. Depuis octobre 2015, de nouvelles manches catalytiques ont été mises en place. Elles permettent ainsi de respecter une nouvelle limite d'émission des NOx qui a été abaissée de 200 à 80 mg/Nm³.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

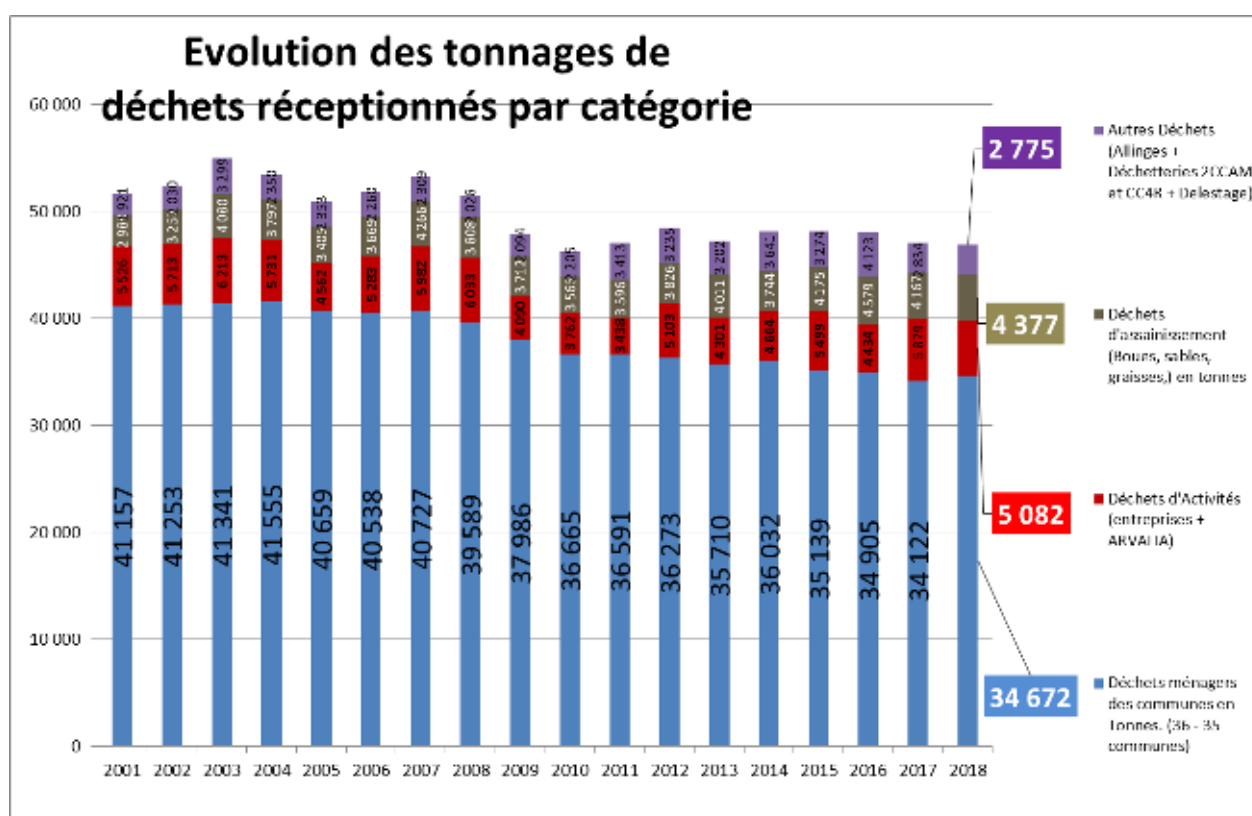
La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution / année passée en %	Lieux de traitement	Modalités de traitement
Machefers produits en tonnes	7 520,40	7 366,99	7 412,98	7 493,62	7 255,80	7 290,00	6 859,32	6 917,90	1%	Chantiers de TP locaux	Recyclage en technique routière ou enfouissement
Machefers produits kg / tonne incinérée.	169,23	160,00	160,74	159,52	155,06	156,17	152,21	153,99	1%		
Cendres en tonnes	957,04	1 036,10	1 095,70	1 108,34	1 068,42	1 124,00	902,86	911,11	1%	C.E.T. de classe 1	Stockage
Cendres produites kg / tonne incinérée.	21,54	22,50	23,76	23,59	22,83	24,08	20,03	20,28	1%	(Société SECHE à LAVAL 35)	
PSR en tonnes	369,04	358,16	309,44	291,48	343,76	371,00	339,12	367,18	8%	Société SOLVAY	Recyclage partiel du bicarbonate et enfouissement des polluants piégés.
PSR produits kg / tonne incinérée.	8,30	7,78	6,71	6,20	7,35	7,95	7,53	8,17	9%		
Ferrailles (installation) en tonnes	520,52	555,82	580,78	537,53	457,78	452,62	393,52	494,26	26%	Acieries diverses	Recyclage
Ferrailles produites kg / tonne incinérée.	11,71	12,07	12,59	11,44	9,78	9,70	8,73	11,00	26%		

4 - Principaux Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM :

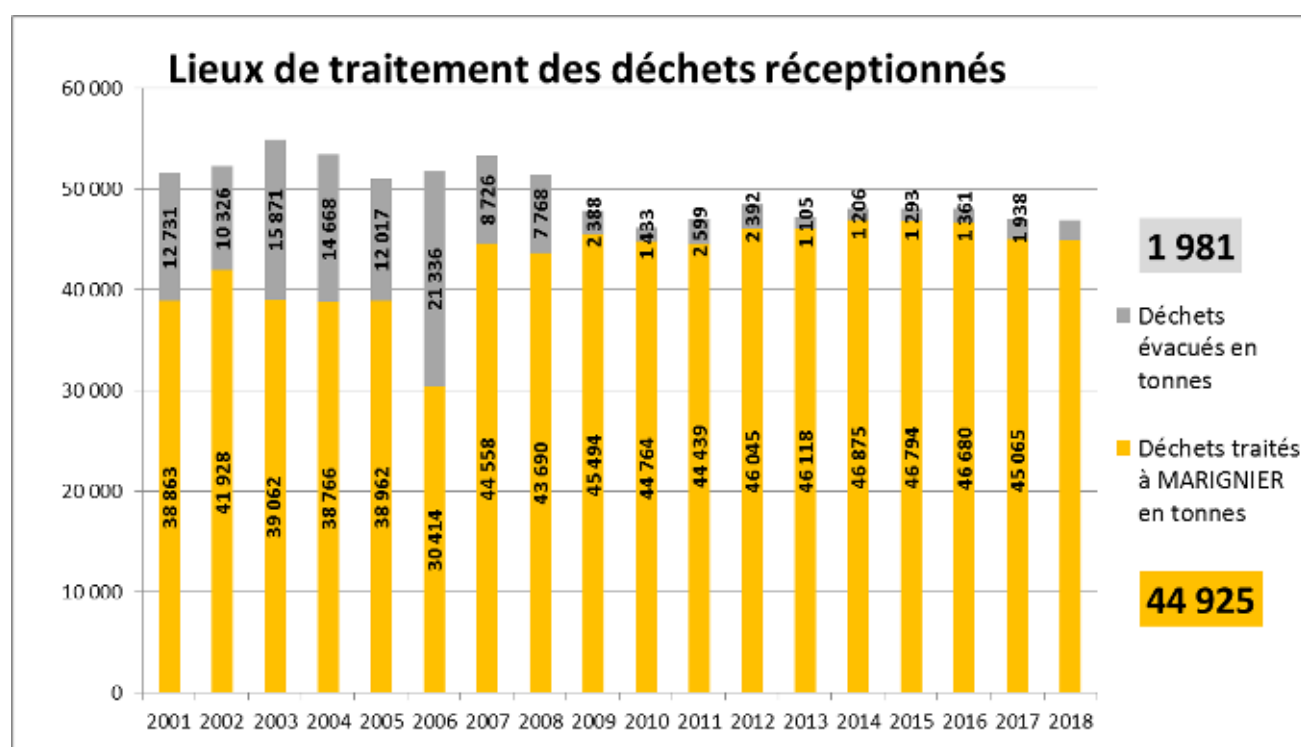
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	évolution / année passée en %
Electricité produite en KW/H	9 839 665	9 719 770	9 863 830	9 700 791	9 639 686	9 060 648	9 202 625	9 636 003	5%
Heures de fonctionnement (four)	7 917	7 885	8 137	8 075	8 091	8 057	8 004	8 153	2%
Taux de disponibilité en %	90,38%	89,77%	92,89%	92,18%	92,36%	91,72%	91,12%	93,07%	2%
Heures de dépassement autorisés des polluants atmosphériques et effluents	13,50	6,50	3,50	4,50	5,50	12,00	7,50	7,50	0%
tonnage de déchets réceptionnés	47 038,15	48 436,77	47 222,63	48 082,35	48 087,65	48 041,48	47 002,49	46 906,39	0%
tonnage de déchets incinérés	44 439,77	46 044,65	46 118,03	46 977,29	46 794,37	46 680,17	45 064,44	44 925,17	0%
Rendement de l'installation en tonne / heure.	5,53	5,84	5,66	5,82	5,79	5,79	5,63	5,51	-2%
Tonnage de déchets évacués	2 598,38	2 392,12	1 104,60	1 105,06	1 293,28	1 361,31	1 938,05	1 981,22	2%



Répartition des tonnages de déchets réceptionnés par catégories en 2018

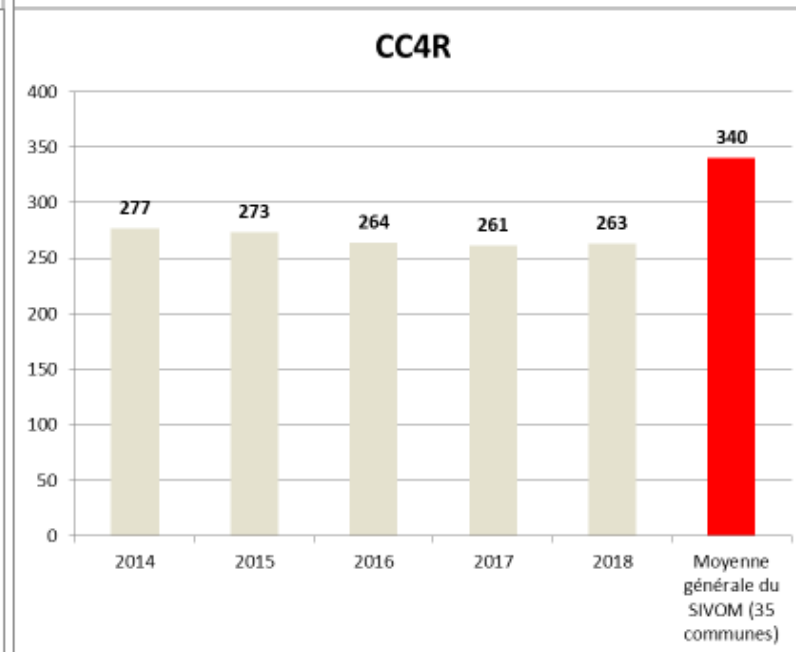
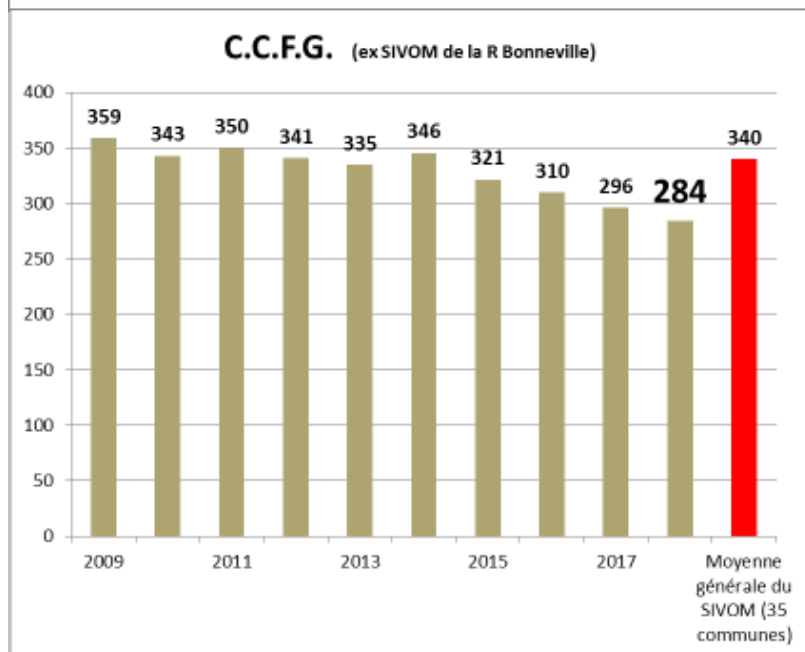
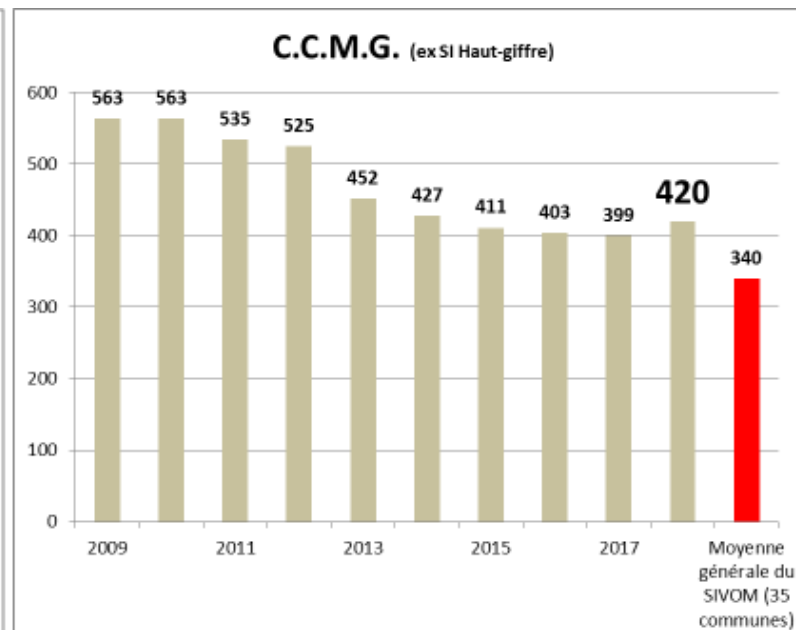
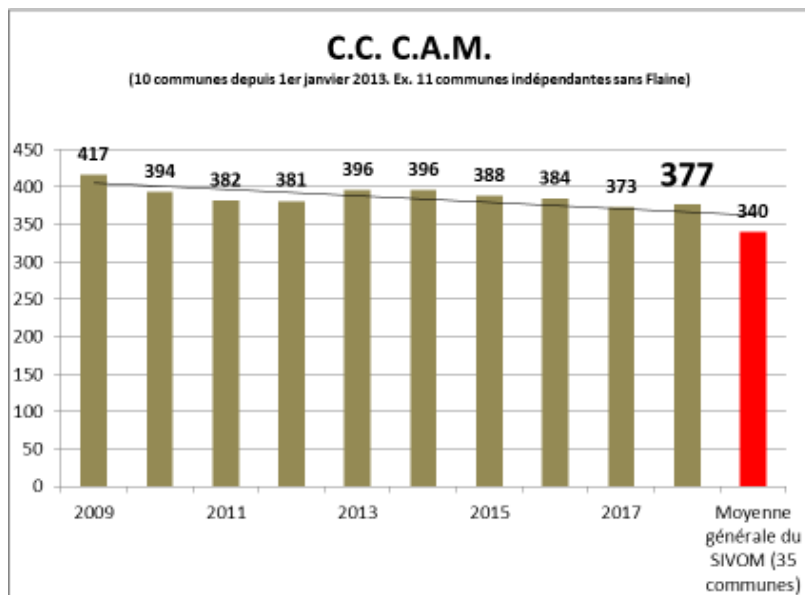
	Total des 35 communes (OM)	CCFG	OM CC4R (Risse et FORON + ST-JEOIRE en 2014 + 2015) hors 2 déchetteries.	CCMG	2 C.C.A.M. (Flaine COMPRIS hors incinérables de déchetteries)	CC4R	Déchetteries Intercommunales 2CCAM	Thonon aggro CC Collines du Léman (Allinges)	Déchets verts	Boues sables graisses	Déchets des entreprises	Déchets en provenance des syndicats de traitement 74 (delestage)	Tonnages Totaux réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages évacués
janvier	3 391,93	712,72	376,71	564,46	1 738,04	27,16	57,80	62,94	47,72	402,81	469,30	0,00	4 486,82	4 144,40	342,42
février	2 814,44	559,88	291,76	515,70	1 447,10	23,00	37,94	56,98	37,72	387,34	322,08	0,00	3 702,50	3 379,70	322,80
mars	3 158,58	633,64	340,88	583,48	1 600,58	23,16	39,52	54,54	36,58	423,12	343,50	0,00	4 102,16	2 946,86	1 155,30
avril	2 979,34	648,04	349,00	422,14	1 560,16	26,58	37,70	56,46	64,68	416,20	392,35	0,00	3 999,89	3 739,28	260,61
mai	2 898,18	703,54	357,18	329,38	1 508,08	26,86	36,58	55,90	103,98	365,24	404,98	27,42	3 946,00	3 919,14	26,86
juin	2 776,46	657,26	341,74	333,96	1 443,50	34,16	34,78	71,00	103,87	388,09	390,96	110,84	3 944,32	3 910,16	34,16
juillet	3 011,54	672,62	363,54	470,68	1 504,70	27,78	32,22	55,02	68,44	376,15	407,54	170,18	4 176,65	4 148,87	27,78
août	2 916,29	615,26	375,45	556,62	1 368,96	30,26	46,68	71,60	63,18	313,82	371,58	105,54	3 949,21	3 918,95	30,26
septembre	2 534,80	591,66	313,78	325,96	1 303,40	25,24	30,46	56,18	64,34	358,84	429,12	0,00	3 524,22	3 498,98	25,24
octobre	2 785,70	680,66	347,00	331,12	1 426,92	22,34	34,52	55,96	86,44	325,28	547,22	0,00	3 879,80	3 857,46	22,34
novembre	2 623,13	619,68	338,74	298,55	1 366,16	26,20	43,92	71,76	89,86	293,18	461,96	0,00	3 636,21	3 610,01	26,20
décembre	2 781,81	632,97	343,34	421,64	1 383,86	15,94	30,28	61,04	67,64	327,34	541,36	25,94	3 867,29	3 851,35	15,94
Total	34 672,20	7 727,93	4 139,12	5 153,69	17 651,46	308,68	462,40	729,38	834,45	4 377,41	5 081,95	439,92	46 906,39	44 925,16	1 981,23
variation par rapport à l'année précédente en %	1,6%	-3,2%	2,3%	6,5%	0,6%	12,4%	-0,4%	-2,1%	4,0%	5,1%	-13,6%	-19,8%	-0,2%	-0,3%	2,2%
variation par rapport à l'année précédente en tonnes	549,76	-256,23	94,94	312,95	107,1	34,02	-1,64	-15,34	31,99	210,58	-796,92	-108,54	-96,09	-139,3	43

5 - Evolution de la saturation de l'UIOM



6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER en kg / habitant											
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation / à l'an passé
CC4R						277	273	264	261	263	1%
C.C.F.G.	359	343	350	341	335	346	321	310	296	284	-4%
C.C.M.G.	563	563	535	525	452	427	411	403	399	420	5%
2CCAM	417	394	382	381	396	396	388	384	373	377	1%
Total 35 communes (4 CC = périmètre compétence Incinération)	410	388	381	377	369	368	355	348	339	340	0%
Total des 25 communes (3 CC sur périmètre compétence tri)	405	385	376	368	345	345	328	317	309	309	0%



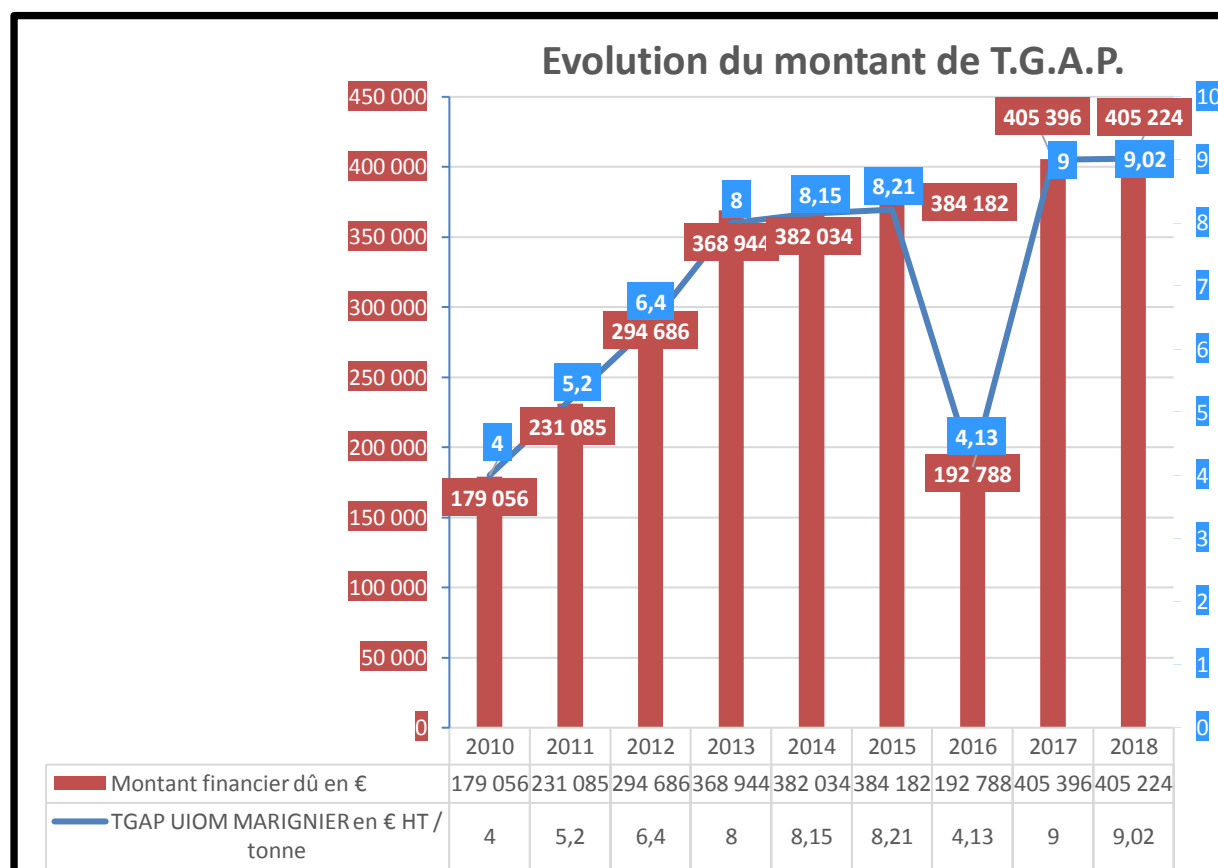
Evolution de la
quantité de
déchets
ménagers
produits par
habitant et par
an

7 - Partenariat privilégié avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC

En cas de saturation de notre équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UIOM de Passy. En effet, une convention de partenariat privilégié lie notre syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, afin que les déchets excédentaires de notre territoire soient pris en charge à l'UIOM de PASSY, ce qui permet de limiter les transports.

Par ailleurs, une convention d'inter-dépannage entre 4 collectivités gestionnaires d'incinérateur a été signée à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre les 4 syndicats intercommunaux). Cette convention concourt à des objectifs identiques à celle passée entre notre syndicat et le SITOM, mais à l'échelle départementale : éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas en permanence à leur capacité maximale.

8 –Evolution du niveau de T.G.A.P.



CITEO, - unique éco-organisme en charge des emballages - le nouveau contrat, barème F qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le SIVOM est responsable du tri des emballages. Pour cela, il assure le tri des deux flux, corps plats et corps creux, avant acheminement vers les différentes filières. En début d'année 2015, une consultation a été lancée, afin de désigner la société qui aura en charge le tri des emballages à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 (possibilité offre de reconduire le marché pour 4 fois 1 an. Le marché a été attribué à la société EXCOFFIER. Le marché a été prolongé à trois reprises pour une période d'un an soit jusqu'à fin 2019.

- Notre syndicat est également signataire du contrat pour le soutien à la valorisation des papiers avec la société ECO-FOLIO ce contrat était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Il a été remplacé par le nouveau contrat également signé avec la société CITEO unique éco-organisme pour ce type de déchets.
- Le SIVOM assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information...

3 - Prise en charge du verre d'emballages :

- La collecte :

Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points publics d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Seule, la C.C.M.G. collecte le verre, de manière complémentaire, dans des bacs 660 litres (180 bacs environ) situés sur de nombreux points de regroupement. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

La collecte est assurée quasiment exclusivement en prestation de services à l'exception du territoire de la C.C.M.G. où la collecte des bacs 660 litres est assurée par la régie intercommunale.

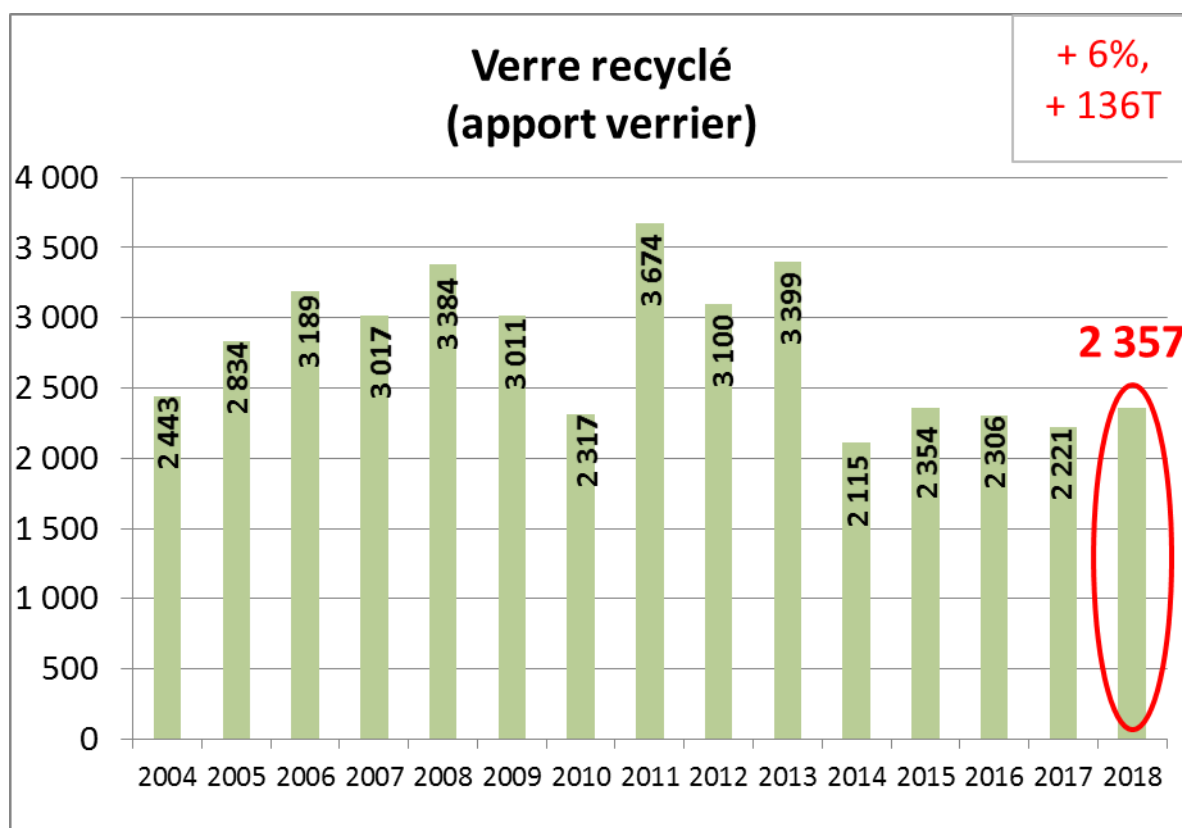
Dans tous les cas, le verre est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I Manufacturing.

- Le traitement et la chaîne du recyclage.



Schéma du recyclage des emballages en verre

Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.



Evolution annuelle des tonnages de verre recyclé.

La forte baisse de tonnage observée en 2014, s'explique par une réduction du périmètre de compétence du syndicat (reprise de la compétence tri sélectif par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014).



4 - Prise en charge des corps creux et des corps plats :

- La collecte :

Les corps creux et corps plats sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des Points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations d'ECO-EMBALLAGES, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de tri actuellement situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.

- Le traitement : tri des différents matériaux et envoi vers les différentes filières de recyclage.

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, exploité par la Société EXCOFFIER.



CENTRE DE TRI



Recyclage « Alu »
REGEAL - AFFIMET



Recyclage « Acier »
EXCOFFIER



Recyclage « Plastiques »
VALORPLAST



Recyclage des « Briques »
REVIPAC



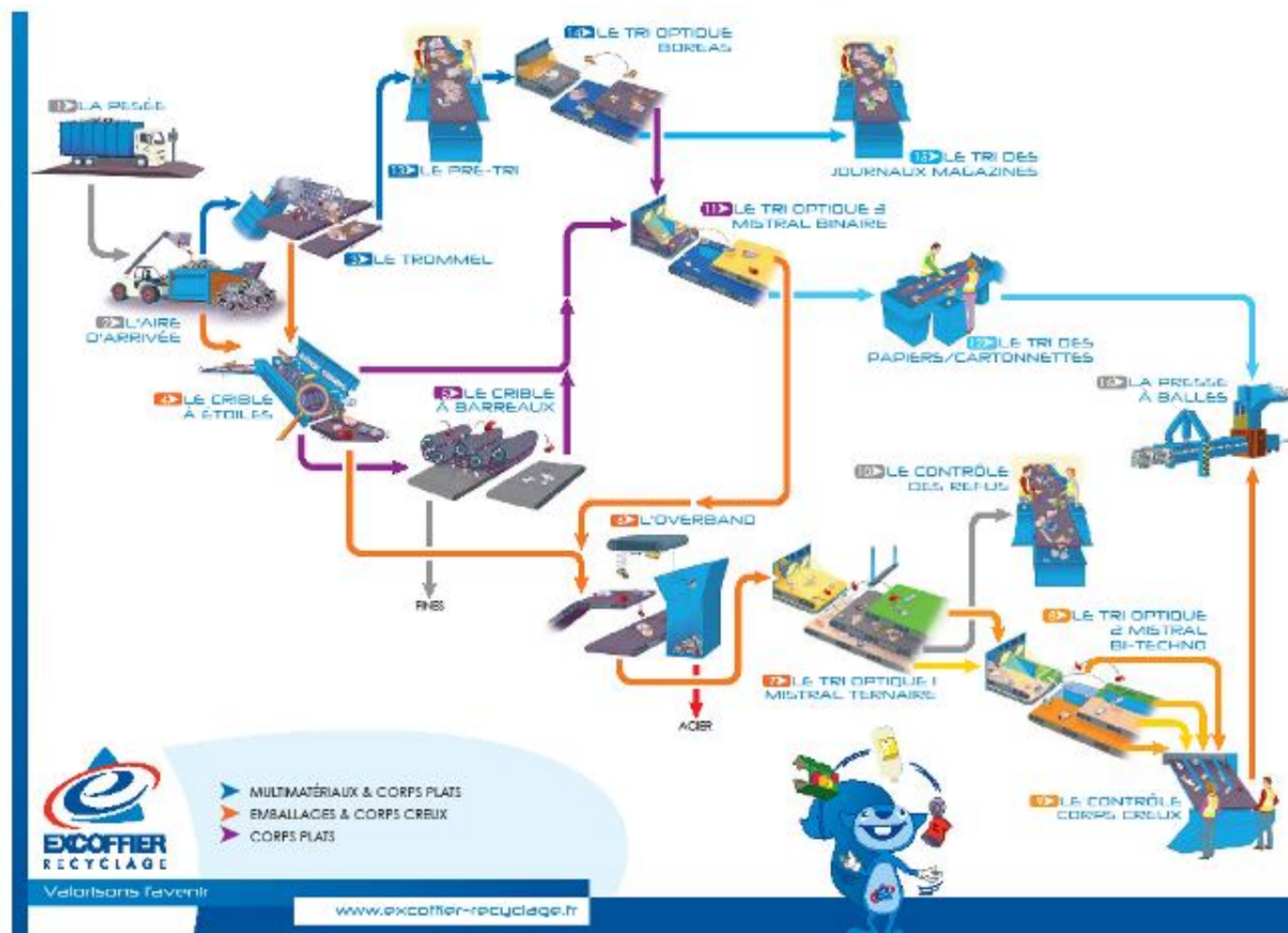
Recyclage « JRM et Gros de
magasin »
EXCOFFIER



Recyclage des « cartonnettes »
EXCOFFIER

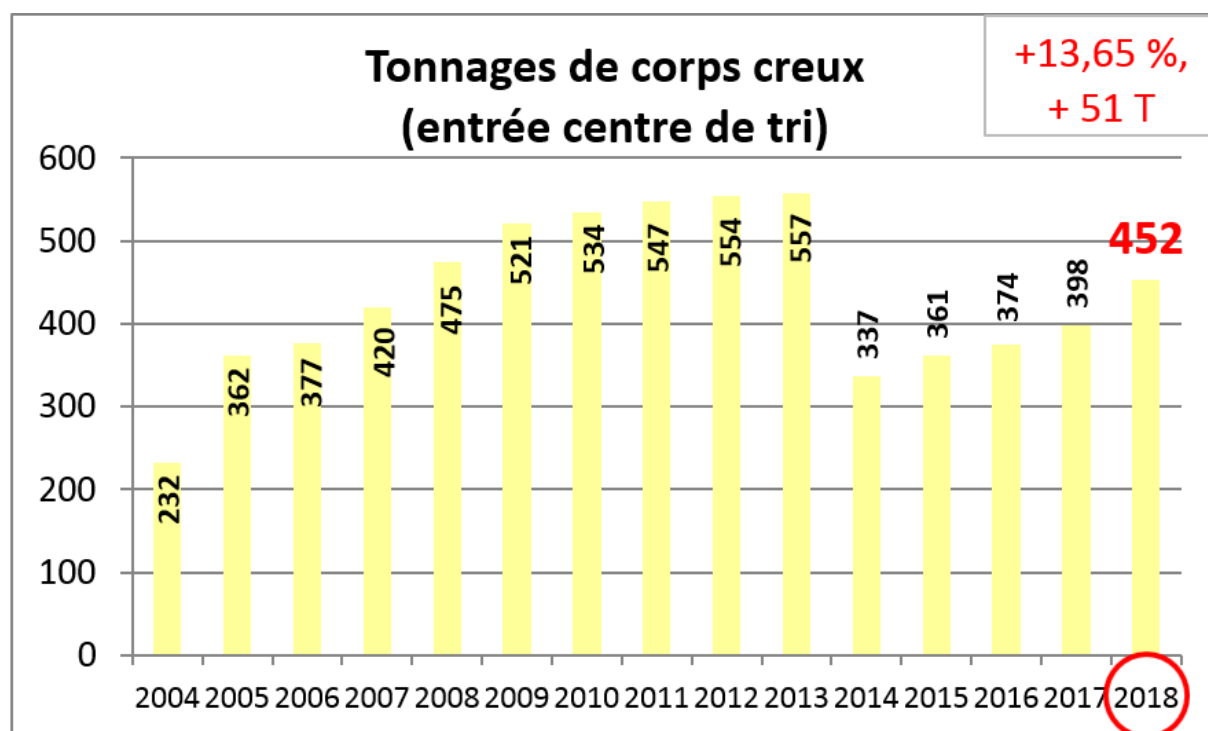
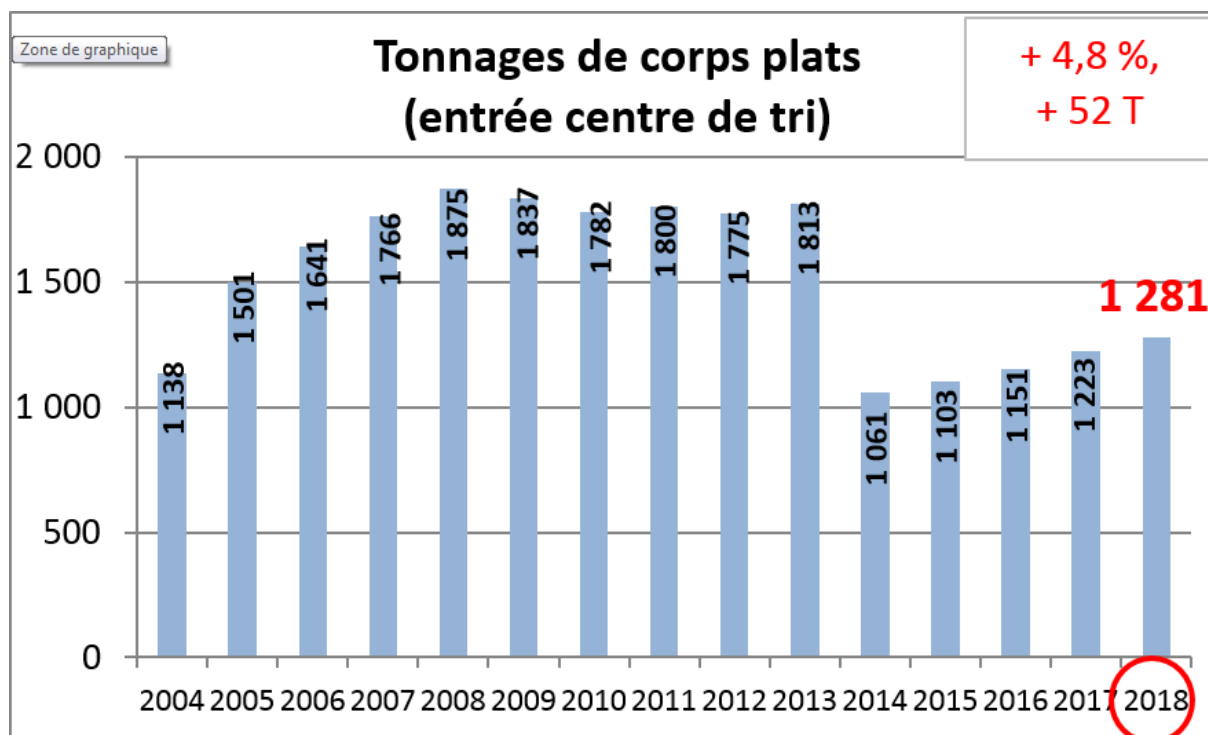
SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DETAILLE DU CENTRE DE TRI DE VILLY-LE-PELLOUX (74)

(source : EXCOFFIER Frères S.A.)

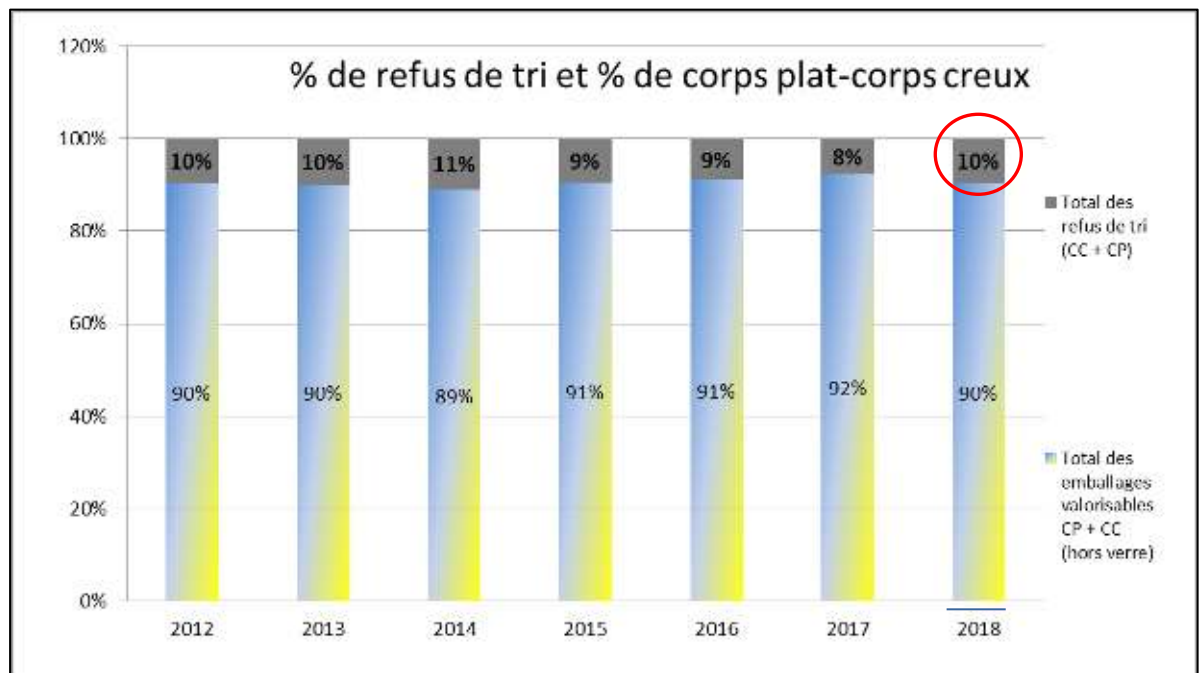


- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque flux :

La baisse de tonnages entrant au centre de tri, à la fois pour les corps creux et les corps plats, observée en 2014, s'explique par une réduction de périmètre du fait de la reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1^{er} janvier 2014.



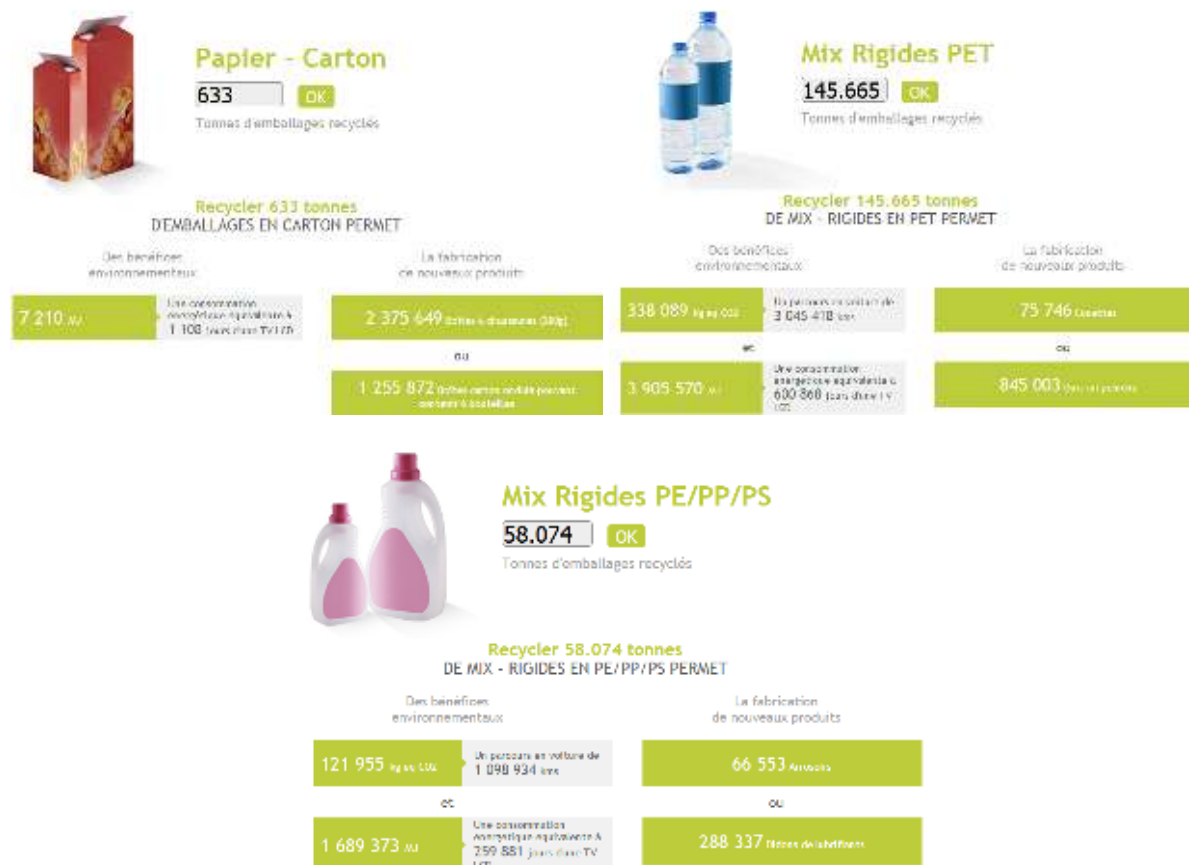
- Les refus de tri :



Le taux de refus reste toujours relativement faible : il représente **10 %** de la totalité des deux flux corps plats + corps creux. Cela signifie que **90 %** des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement produits (sources = <https://e-tonnes.citeo.com/>)





- Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :

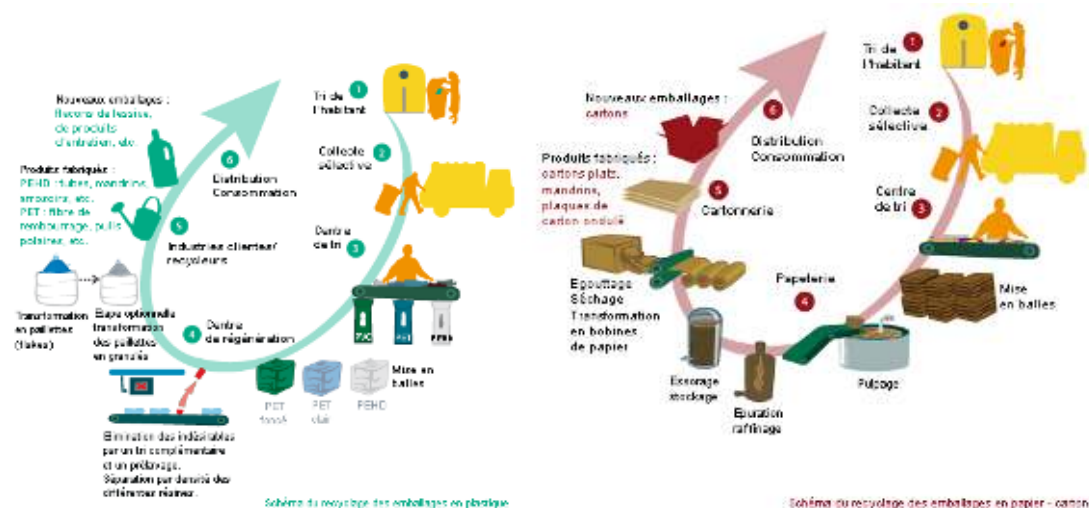




Schéma du recyclage des emballages en aluminium

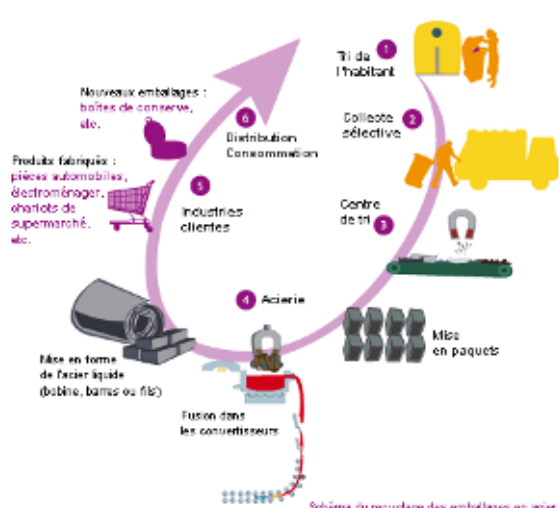
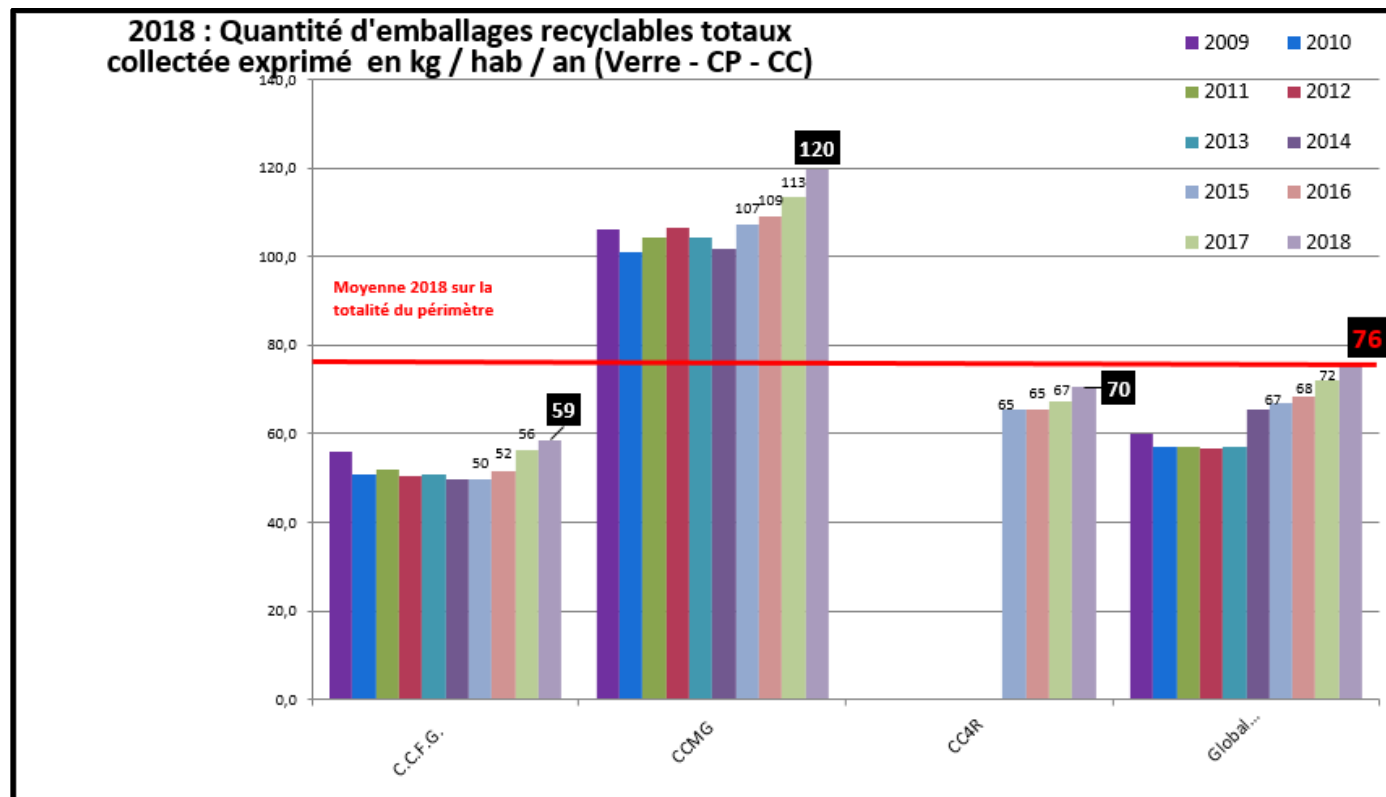
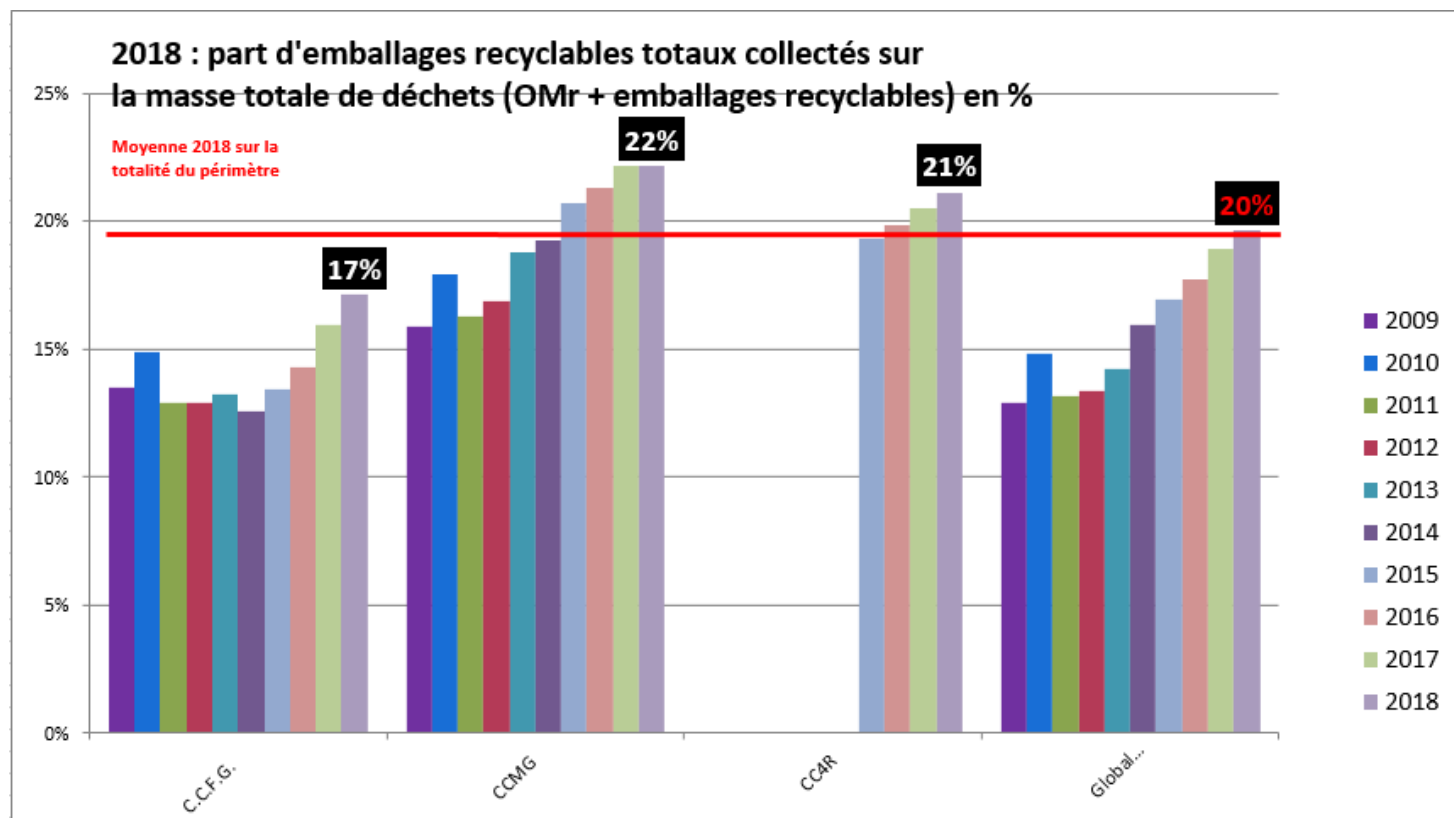


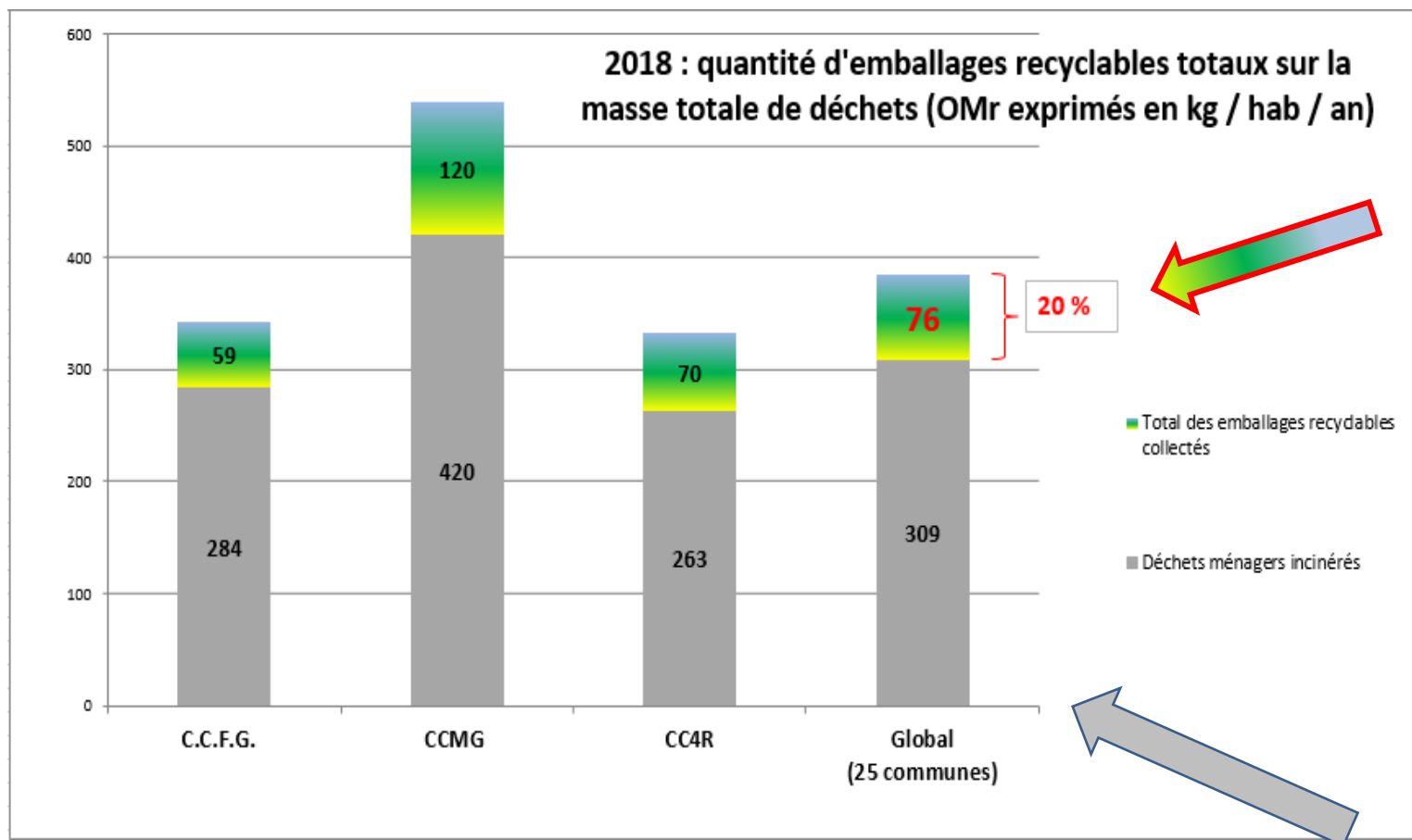
Schéma du recyclage des emballages en acier



L'augmentation conséquente entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».



Le passage de 13 à 16 % entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».



D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SIVOM a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.

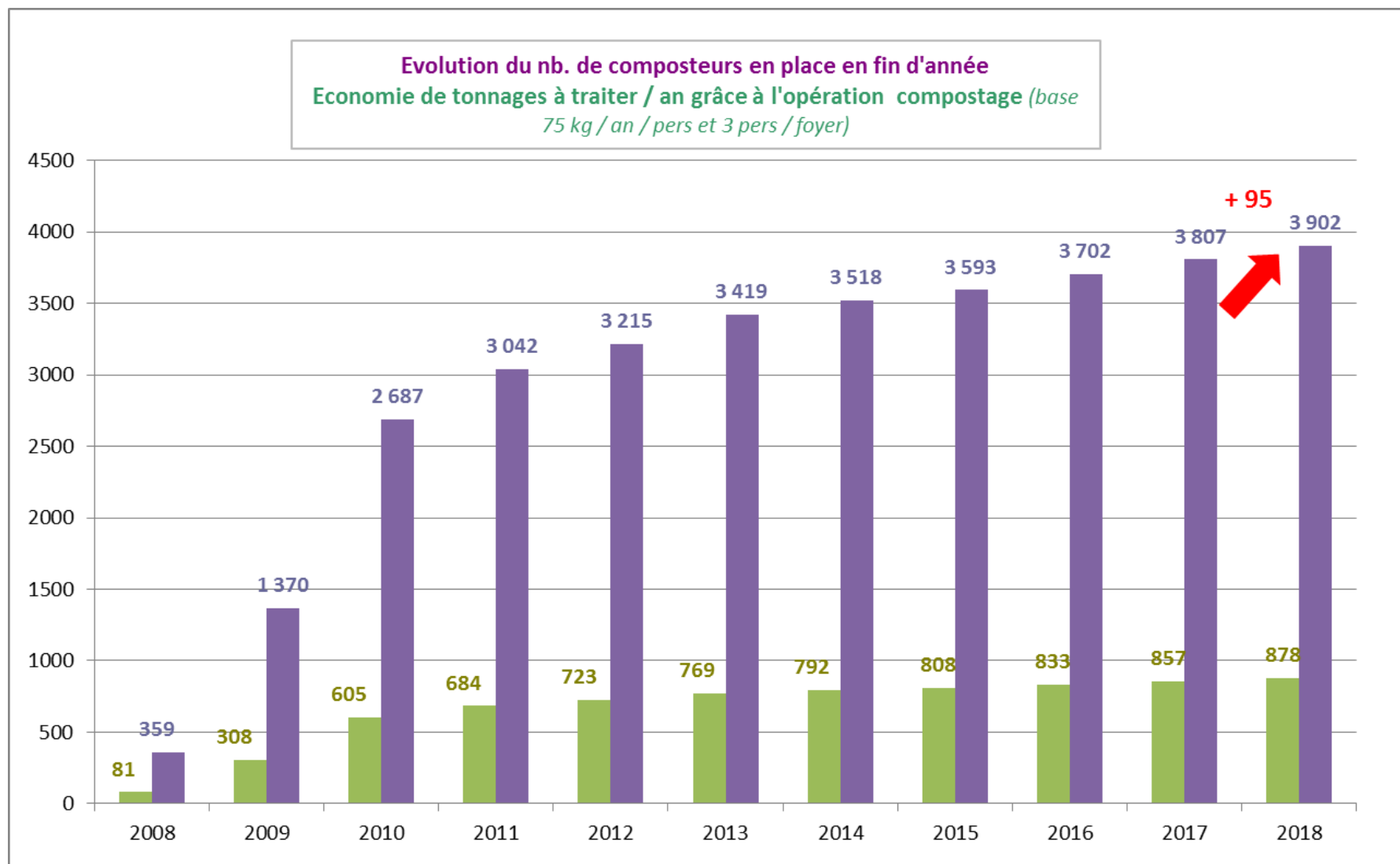


Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 à 30 minutes environ.

L'inscription se fait en mairie (sauf sur le territoire de la C.C.F.G. et de la CC4R où l'inscription se fait au siège de la Communauté de Communes).

Nombre de composteurs installés par le SIVOM de la Région de CLUSES au 31 décembre 2018 sur l'ensemble du périmètre de compétence (25 communes).

Communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018 / à 2017.	% de dotation (nb. total de composteurs installés / nb de logements individuels)
AYZE			95	127	132	141	148	150	155	159	166	4%	25%
BONNEVILLE			195	240	264	288	298	308	330	340	356	5%	22%
BRISON			26	26	26	29	29	31	32	32	35	9%	23%
CHATILLON		87	93	100	107	110	112	115	117	118	120	2%	33%
CONTAMINE			74	87	98	103	106	113	121	127	133	5%	28%
FAUCIGNY		52	53	54	57	68	69	69	69	70	70	0%	45%
LA RIVIERE ENVERSE			34	39	39	39	39	41	42	42	42	0%	27%
LA TOUR		61	62	74	78	83	85	86	86	86	88	2%	30%
MARCELLAZ		0	56	68	70	76	76	79	78	82	83	1%	34%
MARIGNIER	359	425	443	472	481	502	520	528	537	569	574	1%	41%
MEGEVETTE		34	40	43	43	48	50	51	51	51	51	0%	38%
MIEUSSY			174	200	213	217	222	223	230	234	244	4%	39%
MORILLON			44	48	51	51	51	52	52	54	56	4%	31%
ONNION		75	86	93	100	109	114	115	116	122	127	4%	53%
PEILLONNEX		110	118	125	134	141	144	144	145	147	147	0%	38%
GLIERES VAL DE BORNE			48	59	61	65	69	72	74	75	75	0%	22%
SAINT JEOIRE		137	157	163	171	191	193	195	210	214	220	3%	35%
SAMOËNS			155	182	197	205	211	219	227	231	234	1%	31%
SIXT FER A CHEVAL			26	47	51	54	57	62	64	65	68	5%	25%
ST JEAN THOLOME		70	75	84	88	96	101	102	102	102	102	0%	36%
TANINGES			148	183	200	212	224	227	239	249	258	4%	30%
VERCHAIX			73	92	96	98	99	100	101	103	108	5%	55%
VILLE EN SALLAZ		56	59	61	63	67	69	71	72	72	74	3%	33%
VIUZ EN SALLAZ		263	314	330	344	372	376	382	391	402	408	1%	40%
VOUGY			39	45	51	54	56	58	61	61	63	3%	19%
Nb. de composteurs en place (25 communes)	359	1 370	2 687	3 042	3 215	3 419	3 518	3 593	3 702	3 807	3 902	95	
Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.		282%	96%	13%	6%	6%	3%	2%	3%	3%	2%	<i>composteurs installés en 2018</i>	
Tonnages détournés / an grâce au compostage.	80,775	308,25	604,575	684,45	723,375	769,275	791,55	808,425	832,95	856,575	877,95		



2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

Le composteur de la cantine de l'école de SAINT-JEAN-DE THOLOME est toujours en place depuis 2010 et fonctionne toujours convenablement (60 repas/jour).

En février et mars 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES a collaboré avec la commune de MARGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011.

En fin d'année 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.

En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour) et dans le Lycée Professionnel Agricole de CONTAMINE-SUR-ARVE (500 repas/jour).

En 2016, le composteur du Lycée agricole de CONTAMINE-SUR ARVE a été arrêté. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En 2015, les premières démarches de diagnostic avaient été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaire). Pour information, le composteur a été mis en fonctionnement le 25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus. En 2016, les consignes ont été élargies. Tous les déchets alimentaires, hors viande et poisson, sont compostés. Le site a officiellement été inauguré le 30 juin 2016. En 2017, le compost a été récupéré, criblé et utilisé sur les espaces verts de la commune. En début d'année 2017, un nouveau composteur a été mis en place à l'école de VERCHAIX.

En 2018, Nicolas a assisté le collège de SAINT-JEOIRE, afin :

- d'informer les nouveaux élèves sur le tri des biodéchets dans le self,
- d'assurer la récupération et le tamisage du compost produit.





Compostage en milieu scolaire – Liste des établissements scolaires et indicateurs

	Nb de repas / jour	kg compostés / repas (chiffre ADEME ou données pesées)	Total kg compostés / an.	en fonctionnement
SAINT-JEAN DE THOLOME (école primaire)	60	0,1	1 020	Oui
Lycée Hôtelier F. Bise BONNEVILLE	400	0,15	10 200	Oui
VILLE EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850	Oui
SAINT-JEOIRE (collège)	600	0,05	5 100	Oui
VERCHAIX	50	0.1	850	OUI
total	1110	-	17 170	-
Lycée Agricole CONTAMINE SUR ARVE	500	0,15	12 750	Non : arrêté en 2016.
MARIGNIER (Primaires 2 sites)	250	0,1	4 250	Non : arrêté en 2015.

INDICATEURS FINANCIERS

A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché - fin du marché	Montant annuel des prestations
UIOM	Exploitation de l'UIOM	Marché de services	ARVALIA	6 ans - 30 septembre 2015 (renouvelé 1 fois 6 ans jusqu'au 30 septembre 2021).	Dépenses 3 221 191,14 € HT
	Suivi environnemental	MAPA	AAir Lichens	5 ans – 2015 à 2019.	Dépenses 23 652,28 € HT
	Contrôles cartouches dioxine	MAPA	APAVE	1 an jusqu'à fin 2017	Dépenses 12 820 € HT

OPERATION S	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant annuel des prestations en €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Tri des corps creux et des corps plats	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 ^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 (renouvelable 4 X 1 an).	Dépenses 181 003,94 € HT
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables + papiers	Contrat (CAP barème E)	ECO-EMBALLAGES	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022.	Recettes 382 728,81 €
	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGEAL AFFIMET	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 3 419,41 €
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 36 043,11 €
	Valorisation et rachat des papiers – cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnettes 5.02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1er/01/2018 au 31/12/2020 (+ 2x1 an possible soit maxi jusqu'à fin 2022). (Pour les J.R.M. jusqu'à fin 2021 avec 1 an en plus possible.	Recettes 155 665,15€
	Valorisation et rachat des briques alimentaires issues de la collecte sélective	Contrat	REVIPAC	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 148,36 €
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I manufacturing	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 57 677,10 €

B BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels

1 - INCINERATION - HORS TAXES				
Chap	N° compte	Intitulé	BUDGET 2018	Réalisé 2018
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011		Charges à caractère général	Total : 4 058 500	Total : 3 485 604,04
	6063	Fournitures de petit équipement	500,00	9,66
	611	Prest services (OM 35cnes)	2 950 000,00	2 904 400,46
	611	Gestion des mâchefers	300 000,00	32 212,86
	611	Prest services (Plan suivi environnemental)	27 000,00	23 304,56
	611	Prest services (Cart dioxine)	17 000,00	12 820,00
	611	Prest services (Etudes géologiques+divers)	3 000,00	1 435,00
	611	Etude et analyses décharge "Les Valignons"	57 000,00	34 977,50
	611	Assistance projet évolution UIOM	175 000,00	14 325,00
	6156	Maintenance informatique (ADPRO)	2 000,00	0,00
	6161	Assurances	3 000,00	0,00
	6168	Autres assurances	400,00	0,00
	617	Etudes + 0 rejet	15 000,00	11 425,00
	618	Participation CSA3D	10 000,00	0,00
	6226	Honoraires	4 000,00	1 034,06
	6231	Annonces et insertions	3 500,00	0,00
	6236	Imprimés (réimpression plaquettes UIOM)	500,00	534,00
	6257	Réceptions	500,00	21,33
	627	Frais bancaires (frais dossier ligne trésorerie)		
	6281	Cotisation AMORCE	1 000,00	978,00
	63512	Taxes foncières	16 500,00	15 604,00
	637	TGAP	400 000,00	365 284,33
	637	Taxes communales	72 600,00	67 238,28
65		Autres charges de gestion courante	Total : 121 000	Total : 120 000
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	0,00
	6542	Créances éteintes	500,00	0,00
	658	Charges gestion: contrib A.G.	120 000,00	120 000,00
66		Charges financières	Total : 102 500	Total : 93 419,83
	66111	Intérêts de la dette	100 000,00	92 564,91
	66112	ICNE	- 1 000,00	-2 145,08
	6618	Intérêts ligne de trésorerie		
	6688	Autres charges financières (const garantie fina	3 500,00	3 000,00
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	0,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	4 284 000,00	3 699 023,87
022	022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement	242 549,00	0,00
042	6811	Amortissements	745 951,00	741 121,60
		Total exploitation	5 277 500,00	4 440 145,47
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16	1641	Capital dette	640 000,00	637 604,57
23		Immobilisations en cours	Total : 320 000	Total : 342 207,48
	238	FGER curatif et préventif	320 000,00	316 790,68
	2313	Modif accès UIOM (RAR 28 959€)	28 959,00	25 416,80
	2313	AMO projet évolution UIOM		
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	960 000,00	979 812,05
040	13911	Amortissement des subventions	4 100,00	4 071,27
	13913	Amortissement des subventions	24 400,00	24 358,00
041	2135	Installations générales (int FGER)	430 000,00	409 361,07
	2313	RESTES A REALISER	28 959,00	
		Total investissement	1 418 500,00	1 417 602,39
		Total dépenses	6 696 000,00	5 857 747,86
RECETTES D'EXPLOITATION				
70		Ventes produits, prestations services	Total : 730 300	Total : 657 208,17
	706	Autres prestations de service	730 000,00	656 929,17
	7087	Remboursement frais (Taxe OM)	300,00	279,00
74	74	Participation Collectivités territoriales		4 112 486,00
	74	Subv AGENCE EAU Décharge LES VALIGNONS		16 500,00
77	778	Autres prod excep (remb taxe hab)	1 000,00	0,00
		SOUS-TOTAL recettes réelles	731 300,00	4 786 194,17
042	777	Amortissements des subventions	28 500,00	28 429,27
		Total exploitation	759 800,00	4 814 623,44
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
040	2805	Amortissement (logiciel)	500,00	355,02
	28135	Amortissement (Installations générales)	150 951,00	149 754,58
	28181	Amortissement (Installation générale)	594 500,00	591 012,00
041	238	Avances et acomptes (int FGER)	430 000,00	409 361,07
021	021	Virement de la section d'exploitation	242 549,00	0,00
		Total investissement	1 418 500,00	1 150 482,67
		Total recettes	2 178 300,00	5 965 106,11
		Besoin de participation (prévisions+RAR)	4 517 700,00	-107 358,25
		Prélèvement sur fond de roulement	405 214,00	
		Besoin de participation H.T.	4 112 486,00	
		Contributions H.T.	4 112 486,00	
		Contributions T.T.C. (+ 10%)	4 523 734,60	

2. Tri sélectif des emballages, compostage et prévention :

2- TRI SELECTIF - HORS TAXES				
N° compte		Intitulés	BUDGET 2018	Réalisé 2018
DEPENSES D'EXPLOITATION				
Chap	Article			
011		<i>Charges à caractère général</i>	<i>Total : 300 500</i>	<i>Total : 239 600,84</i>
	6063	Fournitures de petit équipement (composteur)	13 000,00	10 902,44
	6063	Vêtement de travail	500,00	0,00
	6064	Fournitures administratives	700,00	256,95
	6066	Carburants	1 300,00	1 243,93
	6068	Autres matières et fournitures	18 000,00	455,94
	611	Prestations services (excoffier centre de tri)	172 000,00	181 003,94
	611	Prestations services (communication)		
	6135	Location mobilière(copieur)	14 000,00	13 023,00
	61551	Entretien véhicules	2 500,00	255,55
	6156	Maintenance (photocopieur)	7 000,00	3 488,70
	6168	Assurances	2 000,00	1 653,52
	618	Etude territoriale (extension consignes tri)	15 000,00	0,00
	618	Versements organismes formation	1 500,00	349,00
	6211	Personnel intérimaire		
	6226	Honoraires	1 000,00	0,00
	6231	Insertion communication dans presse	7 000,00	0,00
	6236	Catalogues et imprimés	18 000,00	9 377,31
	6237	Publication	21 000,00	15 991,50
	6256	Frais de mission	2 500,00	366,73
	6257	Réceptions	500,00	504,56
	6261	Frais d'affranchissement	500,00	82,80
	6262	Télécommunications	1 000,00	644,97
	6281	Concours divers (Cotisation...)	1 500,00	0,00
	6288	Récompenses concours photo		
012		<i>charges de personnel</i>	<i>TOTAL : 130 400</i>	<i>TOTAL : 122 448,41</i>
	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	59,28
	6336	Cotisations CNFPT - CDG	1 500,00	1 136,72
	6338	Cotisations URSSAF	300,00	177,63
	6411	Rémunération principale	63 500,00	59 940,31
	6413	Autres indemnités	23 500,00	26 275,59
	6415	NBI, supp. fam. de traite.	100,00	27,48
	6451	Cotisations URSSAF	11 000,00	8 958,53
	6453	Cotisations caisses retraite	20 000,00	18 976,90
	6475	Medecine du travail	400,00	307,80
	6478	Cotisations assurance personnel	4 500,00	2 348,02
	6478	Prestations sociales	2 000,00	846,89
	648	Autres charges de personnel (tickets resta	3 500,00	3 393,26
65		<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>Total : 429 192</i>	<i>Total : 409 205,11</i>
	651	Redevances pour droits photos	1 000,00	320,00
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	0,00
	658	Contributions AG	104 000,00	104 000,00
	658	Charges diverses gestion courante	280 000,00	280 000,00
	658	Charges diverses diff impôts retenue source		
	658	Reversement CCFG (cartons)	43 692,00	24 885,11
67		<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>Total : 550</i>	<i>Total : 0</i>
	673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00	0,00
	6743	Subvention MUTAME	50,00	0,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	860 642,00	771 254,36
042	6811	Amortissements	2 000,00	1 526,45
023	023	Virement à la section d'investissement	3 200,00	0,00
		Total exploitation	865 842,00	772 780,81
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	2051	Logiciel informatique	1 000,00	0,00
21	2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00
	2184	Mobilier	1 000,00	0,00
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	4 000,00	0,00
040	13911	Amortissement des subventions	1 200,00	1 200,00
		Total investissement	5 200,00	1 200,00
		Total dépenses	871 042,00	773 980,81

2- TRI SELECTIF - HORS TAXES			
N° compte	Intitulés	BUDGET 2018	Réalisé 2018
RECETTES D'EXPLOITATION			
70	<i>Ventes produits, prestations services</i>	<i>Total : 180 000</i>	<i>Total : 252 953,13</i>
	701 Vente de produits finis verre	180 000,00	252 953,13
	701 Vente de produits finis EMR		
	701 Vente de produits finis Valorplast		
	701 Vente de produits finis arcelor		
	701 Vente de produits finis affimet		
74	<i>Subventions d'exploitation</i>	<i>Total : 424 500</i>	<i>Total : 382 728,81</i>
	74 Soutiens CITEO	390 000,00	382 728,81
	74 Soutiens ECO FOLIO	34 500,00	0,00
75	7588 Rétrocession composteurs + part salariale tic	3 000,00	3 960,00
77	773 Mandats annulés (exercice antérieur)		26,00
	SOUS-TOTAL recettes réelles	607 500,00	639 667,94
042	777 Amortissements des subventions	1 200,00	1 200,00
Total exploitation		608 700,00	640 867,94
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
040	28157 Amortissement (Agencements)	2 000,00	1 526,45
021	021 Virement de la section d'exploitation	3 200,00	
Total investissement		5 200,00	1 526,45
Total recettes		613 900,00	642 394,39
Besoin de participation		257 142,00	131 586,42
	Prélèvement sur fond de roulement	257 142,00	
Besoin de participation		0,00	

Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les sous-compétences incinération et tri sélectif) :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421
Epargne brute annuelle en € HT ⁽¹⁾	1 569 791	607 351	879 911	827 741	964 302	1 055 665	955 583
Durée d'extinction de la dette en années.	3.6	7.9	4.8	5.03	3.66	2.74	2.36

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Epargne brute** = recettes réelles de fonctionnement* – dépenses réelles de fonctionnement*

* RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération et tri sélectif) :

L'état de la dette au 31 décembre 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.		5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 <i>Dont 185 326 liés au remboursement anticipé des prêts contractés pour financer les déchetteries.</i>	566 667	566 666	641 035	637 605	637 604
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343	130 855	113 078	92 564

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE :

1. **Site internet** : le SIVOM de la Région de CLUSES dispose d'un espace dédié à la gestion des déchets. Celui-ci aborde les différents volets de la gestion des déchets :

- Le tri et le recyclage des emballages
- Le compostage
- L'incinération des déchets ménagers résiduels
- Etc...



2. **Les autocollants et les panneaux rigides sur le tri sélectif** :

Ces outils sont régulièrement utilisés pour informer la population sur les gestes de tri. Ainsi, les adhésifs sont apposés sur les conteneurs et les panneaux sont installés dans les halls d'immeubles ou dans les classes lors d'animations.

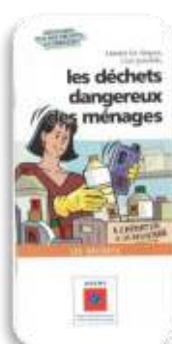
B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE :

1. **Le sac de promotion du tri des emballages** :

Utilisé en priorité au cours des installations de composteurs chez l'habitant. Ce support est distribué lors des événements organisés par les intercommunalités et/ou communes.

2. **Les documents divers** :

- Le guide sur le compostage (SIVOM)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SIVOM)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)
- La plaquette sur l'usine de traitement intercommunale de MARIGNIER



3. Les expositions :



- Composter « Une idée à faire germer ».
- Présentation et explication sur le fonctionnement de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER.

4. Les accessoires pour renforcer les messages :

- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.



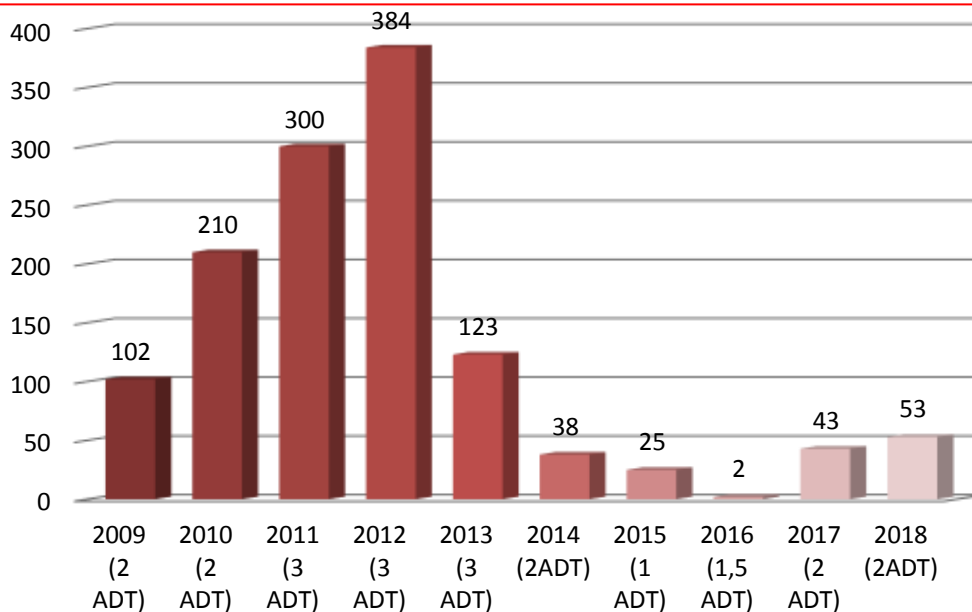
- Les poubelles de tri : installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)



Le SIVOM de la Région de CLUSES propose, à toutes les collectivités, aux établissements scolaires et aux associations, le prêt de tout ce matériel, gratuitement.

C- COMMUNICATION ORALE GENERALE :

Nombre d'animations réalisées par les ADT (Ambassadeurs Du Tri)



Les animations ont été réalisées par Nicolas TREVISAN et Fadila BOUCHAMA. Durant l'année 2018, Nicolas et Fadila ont sensibilisé un peu plus de 1000 élèves (moyenne de 25 enfants/animation), lors de 2 à 4 animations réalisées dans un établissement scolaire. Les animations sont gratuites et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une animation unique ou une série complète. Ils peuvent réaliser à cette occasion des visites de sites (UIOM- STEP).

COMMUNE	NOM DE L'ENSEIGNANT ET CONTACT	NIVEAU DE LA CLASSE	DATE	HORAIRE	QUI FAIT L'INTERVENTION	DETAIL ANIMATION
Châtillon sur Cluses	Marie	CM1 / CM2	19/01/2018	13h30 / 15h45	NT	généralité déchets
			20/01/2018	13h30 / 15h45		papier recyclé
			31/05/2018	Journée entière		Visite UICM
Châtillon sur Cluses	Catherine	CE2 / CM1	18/01/2018	13h30 / 15h45	NT	généralité déchets
			09/02/2018	13h30 / 15h45		papier recyclé
			31/05/2018	Journée entière		Visite UICM
Châtillon sur Cluses	Christine	CP / CE1	02/05/2018	13h30 / 15h45	NT	généralité déchets
			03/05/2018	13h30 / 15h45		papier recyclé
			09/05/2018	08h30 / 10h30		visite virtuelle UICM
VIUZ EN SALLAZ		GS	06/03/2018	13h30 / 15h45	FB	1ere animation découverte
VIUZ EN SALLAZ		GS	08/03/2018	13h30 / 15h45	FB	1ere animation découverte
VIUZ EN SALLAZ		GS	12/03/2018	13h30 / 15h45	FB	2eme animation découverte
VIUZ EN SALLAZ		GS	15/03/2018	13h30 / 15h45	FB	2eme animation découverte
VIUZ EN SALLAZ		GS	20/03/2018	13h30 / 15h45	FB	Recyclage papier
VIUZ EN SALLAZ		GS	22/03/2018	13h30 / 15h45	FB	Recyclage Papier
VOUGY		CE ET CM	17/05/2018	08h30/11h30	FB	Geste de tri
VOUGY		CE ET CM	22/05/2018	08h30/11h30	FB	Geste de tri
VOUGY		CE ET CM	24/05/2018	08h30/11h30	FB	PR
VOUGY		CE ET CM	24/05/2018	14h-16h	FB	PR
Châtillon sur Cluses		CM1 / CM2	31/05/2018	8h16h	FB	Visite UICM et JEUX
SAINT JOIRE		CM1 / CM2	11/06/2018	12h30-13h30	FB	Animation TAP
SAINT JOIRE		CM1 / CM2	12/06/2018	12h30-13h30	FB	Animation TAP
SAINT JOIRE		CM1 / CM2	18/06/2018	12h30-13h30	FB	Animation TAP
SAINT JOIRE		CM1 / CM2	19/06/2018	12h30-13h30	FB	Animation TAP
SAINT JOIRE		CM1 / CM2	24/06/2018	12h30-13h30	FB	Animation TAP
SAINT JOIRE	JACQUARD	ecole entière	24/09/2018	13h30/16h30	FB	1ere anim tri
SAINT JOIRE	JACQUARD	ecole entière	25/09/2018	13h30/16h30	FB	2eme animation tri
SAINT JOIRE	JACQUARD	ecole entière	27/09/2018	9h-11h/13h30-16h30	FB	PR
SAINT JOIRE	JACQUARD	ecole entière	28/09/2018	9h-11h/13h30-16h30	FB	PR
SAINT JOIRE	JACQUARD	ecole entière	01/10/2018	9h-11h/13h30-16h30	FB	PR
VIUZ MJC		ADU	14/11/2018	9h11h30	FB	UICM
MARONIER		ADULTE	21/11/2018	14h16h	FB	UICM
CLUSES	NOUS AUSSI		05/12/2018	14h-16h	FB	UICM
BONNEVILLE	Anthony	CE1	15/11/2018	8h30 - 11h30	NT	généralité déchets
BONNEVILLE	Claire	CE2	16/11/2018	8h30 - 11h30	NT	généralité déchets
BONNEVILLE	Céline	CP	26/11/2018	8h30 - 11h30	NT	généralité déchets
BONNEVILLE	Anthony / Claire	CE1 - CE2	30/11/2018	14h00 - 18h30	NT	Visite déchèterie
BONNEVILLE	Anthony / Claire	CE1 - CE2	05/12/2018	14h00 - 18h30	NT	Visite UICM
BONNEVILLE	Stéphanie	CE2	10/12/2018	8h30 - 11h30	NT	généralité déchets

D – MISE EN PLACE DES PLANS D'ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS :

Territoire de la C.C.4.R :

- Plan d'optimisation de la collecte des emballages :
 - Conception, impression, distribution d'une plaquette d'informations auprès des habitants.
 - Mise en place de panneaux d'annonce au niveau des nouveaux points de tri.



- Réactualisation d'un guide de tri : Nouvelles consignes, explications sur le devenir des déchets et idée reçues.



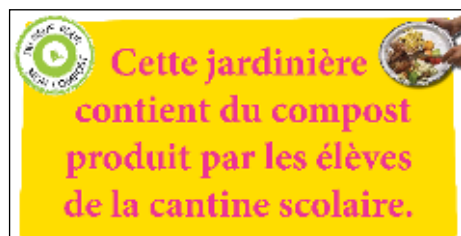
- **Installation de panneaux d'informations sur le tri, sur les conteneurs.**



- **Compostage des déchets alimentaires du collège de SAINT-JEOIRE : suivi de l'opération.**



- **Utilisation du compost pour le fleurissement de la commune (SAINT JEOIRE et SAINT JEAN DE THOLOME) :**



Territoire de la C.C.F.G. :

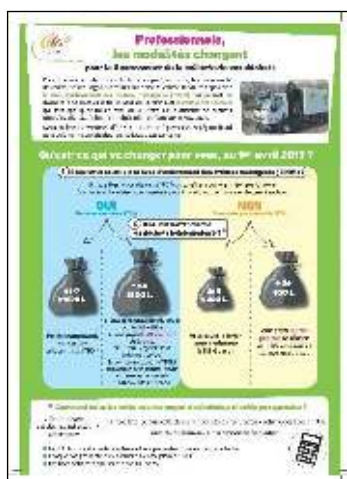
- Fête de quartier Des Iles et du Bois Jolivet : animation des jeux et remise de prix.
- Journée de nettoyage le 2 juin , commune de MARIGNIER



- **Diagnostic Redevance Spéciale : Recensement des bacs ordures ménagères dans les zones industrielles.**



- **Conception d'une plaquette d'information sur l'application de la Redevance Spéciale.**



- Proposition de relance site de compostage des déchets de la cantine scolaire de Marnymomes (proposition rejetée).
- Enquête carton auprès des professionnels et réalisation autocollant collecte des cartons



- Réalisation d'autocollants RS OM / RS Cartons



Territoire de la CCMG :

- **Suivi mise en place du tri dans le complexe du Club Med de Samoëns**

[illegible]

- **Réalisation d'une enquête « déchet » auprès de 53 professionnels de la Vallée.**

IMPORTANT :
ENQUÊTE DE LA COMC

Localisation de l'habitant
Dossier n° adresses des habitants :
Nom et de l'habitant principal :
Adresse complète (rue, gué, avenue, boulevard)
Municipalité :

Les ordures ménagères
Les cartons
Les huiles végétales
Les verres
Les bio-déchets

**DU NEUF POUR
MES DÉCHETS**

Télégrammes :

Circulo Trébois - tél : 04 50 98 42 14 - 06 07 63 51 12

- Création et pose d'un autocollant carton interdit dans les OM sur les CSE du territoire



- Création guide de déchetterie (12 pages):



- Refonte du guide de tri (dépliant 5 encarts Recto et 5 encarts Verso / 2 versions : français et anglais) :



Actions communes aux 3 territoires : poursuite de l'opération de compostage.

- **Suivi des sites de compostage autonomes en établissement scolaire :**
 - BONNEVILLE : Lycée Professionnel François Bise (récupération du compost en Juin).
 - SAINT-JEOIRE : Collège Gaspard Monge (récupération du compost en septembre).
 - VERCHAIX : Mise en place des panneaux d'information sur site.
 - SAINT JEAN DE THOLOME : Ecole primaire.
- **COM' LES PROS** : Portes-ouvertes de l'usine d'incinération des Ordures Ménagères de Marignier
Samedi 27 octobre = 402 visiteurs.



- **Mise à jour du site internet**

